

## EQUIPEMENTS AGRO-ALIMENTAIRE LEGUMERIE POUR LA CUISINE CENTRALE

### Signature du marché

Décision n°2025-159

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122.22,

VU l'Article L.2123-1 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la volonté de la ville d'équiper une légumerie pour la cuisine centrale,

**CONSIDERANT** que la ville a lancé une consultation le 30 mai 2025,

**CONSIDERANT** les offres présentées par la société **INDUSTRADE SAS** – 17, rue Alfred Kastler – 67300 SCHILTIGHEIM :

- Lot 1 Laveuse automatique pour légumes, tubercules et feuillus pour un montant de 60 109,23€ HT,
- Lot 2 Eplucheuse ou parmentière pour un montant de 19 984,12€ HT,
- Lot 3 Coupe légume automatique pour un montant de 59 963,19€ HT,
- Lot 4 Essoreuse à salade pour un montant de 16 238,34€ HT.

### DECIDE

**DE SIGNER** le marché avec la société **INDUSTRADES SAS**.

**D'AUTORISER** le règlement des dépenses afférentes pour un montant total de 156 294,88€ HT.

**DIT** que la dépense est inscrite au Budget Communal.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Signé électroniquement par  
Frédéric PETITTA



Le 18 juillet 2025

Maire de Sainte-Geneviève des Bois,  
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération